



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 14^e jour de mars 2023

Sont présent(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont absent :

M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;

Excusés :

M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 février 2023

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de février 2023

5.2. Adoption de l'an 10 du schéma de couverture de risque

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 14 mars 2023

6.2. Autorisation de signature et de soumission d'un calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

6.3. Résultat et adjudication du contrat - AO-2023-0001

6.4. Embauche au poste de moniteur.rice au camp de jour pour la période estivale

6.5. Contrat de gré à gré - Nadeau, Blondin, Lortie Architectes

6.6. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

6.7.

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Adoption du Règlement numéro 313-3 modifiant le règlement numéro 313-2 relatif à la gestion contractuelle

7.2. Reconduction d'une politique municipale d'aide financière pour l'achat de couches lavables

7.3. Politique familiale municipale et MADA – Mise à jour de la composition du comité de pilotage

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de février 2023

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de février 2023

9.2. Acquisition d'une génératrice à la Station Fortin

9.3. Contrat de gré à gré portes et main-d'œuvre – Construction E. Tremblay inc.

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Implantation du programme Biblio-jeux

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-03-036 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Cousineau ET APPUYÉ PAR Karine Coallier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 14 mars 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-03-037 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2023-03-038 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 février 2023**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 10 mars 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de février 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de février 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Premier Répondant	11
Garde interne	20
Garde externe	28
Formation	1
Autre et bénévolat	4
Intervention	5
Entraide	5
Travaux caserne	1

Rés. : 2023-03-039 **5.2. Adoption de l'an 10 du schéma de couverture de risque**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent produire un rapport d'activités annuel tel que prescrit par l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'approuver le rapport d'activités annuel de mise en œuvre 2023 (an 10) du SCRI soumis.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2023-03-040 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 14 mars 2023

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 14 mars 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés et à payer du mois de février soient acceptés au montant de 511 172,70 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-041 6.2. Autorisation de signature et de soumission d'un calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est un organisme public visé au paragraphe n° 1 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'autoriser Annie Grandmont à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-042 6.3. Résultat et adjudication du contrat - AO-2023-0001

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres engagé par la municipalité pour la réalisation de travaux de voirie (rés : 2022-12-235) ;

Construction Techroc Inc.	379 988,42 \$
Pavage Axion inc.	475 493,29 \$
Les Pavages Ultra inc.	435 376,08 \$

Eurovia Québec Construction inc.	434 612,32 \$
Les Pavages Céka inc.	412 649,16 \$
MSA Infrastructures inc.	351 480,53 \$
Ali Excavation inc.	489 248,24 \$
Sintra inc.	466 444,26 \$

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public, AO-2023-0001, dont le numéro de référence 1691705 est disponible sur le site SEAO du gouvernement ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions le 9 mars 2023 :

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse relativement à la conformité des soumissions l'entreprise *MSA Infrastructures Inc.* est le soumissionnaire conforme le plus bas ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'octroyer le contrat à *MSA Infrastructures Inc.* pour la réalisation de travaux de pavage, de lignage et de rechargement granulaire d'accotement sur les rangs Saint-Paul, Saint-Pierre Ouest et petit Saint-François pour un montant de 351 480,53 \$ incluant les taxes applicables.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-043 6.4. Embauche au poste de moniteur.rice au camp de jour pour la période estivale

CONSIDÉRANT le besoin d'employé au poste de moniteur au camp de jour pour la période estivale ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER

- D'embaucher **Nadia Perras** au poste de monitrice ;

D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-044 6.5. Contrat de gré à gré - Nadeau, Blondin, Lortie Architectes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir d'une étude visant à évaluer l'opportunité d'acquérir les immeubles sis sur le site de l'église Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'architectes *Nadeau, Blondin, Lortie Architectes* date du 22 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de *Nadeau, Blondin, Lortie Architectes* pour un contrat de gré à gré d'un montant maximum de 11 205 \$ plus les taxes applicables pour la production du carnet de santé dudit projet.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-045 6.6. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans les années civiles au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PRABAM ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE dans le cas où la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce soit 124 301 \$;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve les dépenses d'un montant de 164 734 \$ relatifs aux travaux effectués sur le nouveau garage municipal et aux frais inhérents admissibles mentionnés au programme du PRABAM, conformément aux exigences du ministère, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-046 6.7. Projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)

ATTENDU QUE dans le cadre du processus prévu à la Loi sur l'instruction publique (art. 272.2 à 272,22), le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) doit transmettre annuellement aux municipalités locales et régionales de son territoire un projet de planification des besoins d'espace ;

CONSIDÉRANT la prévision des besoins d'espace transmise à la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington en octobre 2022 et les informations transmises au Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et celles du territoire d'analyse,

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries a transmis son projet de Planification des besoins d'espace 2024-2034 à chaque municipalité locale dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le secteur délimité par celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE le projet de Planification est également transmis à toute municipalité locale dont une partie du territoire est susceptible d'être desservie par l'école ou le centre qui y est projeté ainsi qu'à chaque municipalité régionale de comté sur le territoire de laquelle est située une municipalité locale, conformément à la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de Planification des besoins d'espace, transmettre au Centre de services scolaire un avis sur celui-ci ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'approbation par le conseil municipal du document de planification des besoins d'espace 2024-2034 qui a été finalisé à la suite de la consultation menée auprès des municipalités et d'ainsi transmettre la présente résolution au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2023-03-047 7.1. Adoption du Règlement numéro 313-3 modifiant le règlement numéro 313-2 relatif à la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 313-2 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 22 juin 2021, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures

afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'indiquer spécifiquement que le seuil d'adjudication d'un contrat de gré à gré est fixé par le ministre conformément à l'article 935 du Code Municipal et que le dernier décret en vigueur date du 7 octobre 2022, fixant à 121 200 \$ le seuil ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 15 février 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le règlement 313-3 relatif à la gestion contractuelle soit adopté tel que rédigé en remplacement du règlement 313-2.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2023-03-048 7.2. Reconduction d'une politique municipale d'aide financière pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT QUE même si les progrès de ces dernières années ont rendu les couches jetables moins nuisibles pour l'environnement, elles représentent toujours un fardeau pour les lieux d'enfouissement et contribuent à l'épuisement des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT QUE ce sont environ 1,7 milliard de couches jetables qui sont enfouies au Canada chaque année ce qui représente l'équivalent de 250 000 tonnes métriques de déchets ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite reconduire le programme d'aide à l'achat de couches lavables afin d'encourager les citoyens ayant des enfants à utiliser des couches lavables et de réduire la quantité de déchets enfouis ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER la reconduction de la *politique municipale d'aide financière pour l'achat de couches lavables* pour l'année 2023 sur la base du document déposé devant le conseil municipal.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-049 7.3. Politique familiale municipale et MADA – Mise à jour de la composition du comité de pilotage

ATTENDU QUE la politique familiale municipale et MADA est arrivée à échéance en fin d'année 2022 et que le conseil municipal souhaite réaliser une mise à jour celle-ci pour l'année 2023 ;

ATTENDU la vacance du représentant administratif de la municipalité au sein du comité de pilotage et de suivi de la politique famille et aînés ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER de nommer le membre suivant au comité :

- M. Jonathan Lucier, agent de développement en loisirs.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de février 2023

Durant le mois de février 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Agrandissement	1
Démolition	1
Nouvelle construction (non résidentiel)	1

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de février 2023

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Déneigement
- Réception d'abrasif
- Réparation d'équipement pour la patinoire
- Réparation d'équipement dans le garage
- Travaux d'isolation du nouveau garage
- Réparation de panneau de signalisation
- Manutention de matériel à l'entrepôt
- Assistance aux loisirs pour démontage du carnaval ainsi que l'installation de jeu de lumière au plafond de la patinoire pour évènement

Rés. : 2023-03-050 9.2. Acquisition d'une génératrice à la Station Fortin

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la municipalité dans la perspective de la mise en œuvre de son plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas d'une génératrice à la station Fortin et qu'en cas d'activation du plan de sécurité civile cela pourrait impacter défavorablement l'opérationnalité de la municipalité dans la gestion de la crise ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accepter la soumission du Groupe Maska inc. pour l'acquisition d'une génératrice modèle HDA80T6 telle que décrite dans la soumission du 16 février 2023 pour un montant de 47 352 \$ plus les taxes applicables et de financer cette acquisition à même le poste budgétaire numéro 23 03000 300 et de financer le montant résiduel à même les surplus libres de l'exercice 2023.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2023-03-051 9.3. Contrat de gré à gré portes et main-d'œuvre – Construction E. Tremblay inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de construction afin de terminer son projet d'extension de son garage municipal ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie *Construction E. Tremblay inc.* ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de *Construction E. Tremblay inc.* pour un contrat de gré à gré d'un montant maximum de 59 000 \$ plus les taxes applicables pour les portes de garage et la main-d'œuvre.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2023-03-052 10.1. Implantation du programme Biblio-jeux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite implanter dans sa bibliothèque Biblio-jeux, un programme de stimulation du langage oral et de l'écrit en bibliothèque publique offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Le projet s'articule autour d'une sélection de jeux choisis pour les enfants entre 6 mois et 12 ans et leurs familles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bénéficier de l'aide financière proposée par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux)* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville octroi jusqu'à un maximum de 2 500 \$ des coûts nets pour l'achat de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total net de l'implantation est de 3 250 \$, dont 2 087,61 \$ pour l'achat des jeux.

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER la demande d'aide financière de 2 500 \$ pour le soutien à l'implantation du programme Biblio-jeux, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux)*.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTION

Aucun point.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-03-053 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Réjean Cousineau que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 14 mars 2023 à 20 h 2.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	A	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023.